

REUNION DU 3 FEVRIER 2009

Le trois février deux mil neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CHEVIRE LE ROUGE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février, sous la Présidence de Monsieur André GUEVARA, Maire.

Etaient présents : Monsieur André GUEVARA, Maire

M. Patrick HAMARD, Monsieur Jean-Claude LEAU, adjoints

M. Romaric LECOINTRE, Mme Marie-Thérèse CROZA, Mme. Geneviève BELLIER, M. Jérôme BELLIER, Mlle Laurie CALLEJON, M. Thierry DELAUNOY, M. Patrick CAYON, M. Ludovic ROCTON, Mme. Chantal GIRAULT, Mme Maylis THURET, M. Anthony AUDOUIN et Mme Virginie HARDOUIN, Conseillers

Absents excusés :

Absent :

Secrétaire de séance : Monsieur Anthony AUDOUIN,

Date de convocation : 26 janvier 2009

Date d'affichage : 04 février 2009

POINT A AJOUTER :

- DELIBERATION - DEMANDE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL
- DELIBERATION - DEMANDE DE SUBVENTION AU SIEML
- FORMATION DE LA COMMISSION ACCESSIBILITE VOIRIE HANDICAPES
- DELIBERATION - MODIFICATION DES LIMITES TERRITORIALES ENTRE LES COMMUNES DE LA LANDE-CHASLES ET CUON

SOMMAIRE :

1°) DELIBERATION - ADHESION AU BASSIN DU VERDUN

2°) DELIBERATION - MISE EN VENTE DU PRESBYTERE

3°) DELIBERATION - POMPE A CHALEUR - CHOIX DE L'ENTREPRISE

4°) DELIBERATION - DEMANDE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

5°) DELIBERATION - DEMANDE DE SUBVENTION AU SIEML

6°) DELIBERATION - VENTE DE CHEMINS RURAUX - LA CONTRAIE

7°) VOTE DES SUBVENTIONS 2009

8°) DELIBERATION - MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN AU PROFIT DU SIEML POUR LA CONSTRUCTION DU POSTE DE TRANSFORMATION POSTE NOUVEAU ST MEDARD.

9°) DELIBERATION - ADHESION DE NOUVELLES COMMUNAUTES DE COMMUNES

10°) FORMATION DE LA COMMISSION ACCESSIBILITE VOIRIE HANDICAPES

11°) DELIBERATION - MODIFICATION DES LIMITES TERRITORIALES ENTRE LES COMMUNES DE LA LANDE-CHASLES ET CUON

12°) DIVERS

Après avoir approuvé le compte rendu de la dernière séance, le Conseil Municipal passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

1°) DELIBERATION - ADHESION AU BASSIN DU VERDUN

Suite à l'intervention du 13 janvier 2009 de M. THIBAULT, le conseil municipal doit délibérer sur l'adhésion de notre commune au bassin du Verdun.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide à l'unanimité de ne pas adhérer.

2°) DELIBERATION - MISE EN VENTE DU PRESBYTERE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si nous nous engageons à vendre le presbytère et à quel prix.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de gérer la vente de ce bâtiment.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de la façon suivante : 13 pour, 1 contre et 1 abstention de vendre le presbytère et de charger Monsieur le Maire de la vente.

Le Conseil municipal souhaite toutefois faire estimer par plusieurs organismes ce bâtiment avant de définir le prix de vente.

3°) DELIBERATION - POMPES A CHALEUR - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant des devis des différentes entreprises pour l'installation de pompes à chaleur à la mairie-salle des fêtes.

Avant de prendre sa décision, le Conseil Municipal souhaite que la commission finance rencontre M. PANCHEVRE le mercredi 4 février 2009 à 20H00.

Le Conseil Municipal se réunira le mardi 10 février 2009 à 20H30 afin de prendre sa décision définitive.

4°) DELIBERATION - DEMANDE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

La délibération concernant la demande de subvention au Conseil général est reportée au mardi 10 février 2009 à 20H30.

5°) DELIBERATION - DEMANDE DE SUBVENTION AU SIEML

La délibération concernant la demande de subvention au SIEML est reportée au mardi 10 février 2009 à 20H30.

6°) DELIBERATION - VENTE DE CHEMINS RURAUX - LA CONTRAIE

Monsieur le Maire rappelle le courrier de Monsieur Thierry HAMARD qui souhaite acheter 2 chemins ruraux qui sont uniquement empruntés par leurs véhicules au lieu-dit « La Contraie ».

Monsieur Thierry HAMARD s'engage à payer les frais d'enquête publique, les frais de notaire et les frais de géomètre.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide à l'unanimité de vendre les chemins ci-dessus cités ci-dessus, la totalité des frais étant à la charge de Monsieur Thierry HAMARD.

7°) VOTE DES SUBVENTIONS 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions 2009 suivantes :

- LES RESTAURANTS DU CŒUR.....	31.00 €
- CAHIERS DU BAUGEOIS.....	30.00 €
- LYCEE EDMOND MICHELET ETRICHE.....	28.00 €
- OLYMPIQUE BAUGEOIS HAND BALL.....	18.00 €
- MAISON FAMILIALE RURALE GÉE.....	56.00 €
- BRUYERES ECURUEILS.....	234.00 €
- AFORBAT	196.00 €
- ECOLE DE MUSIQUE DE BAUGE.....	72.00 €
- KARATE CLUB BAUGEOIS.....	18.00 €
- MFR CFA BRISSAC.....	28.00 €
- APE « LES TOURNESOLS ».....	250.00 €
- COMICE AGRICOLE.....	250.00 €
- ASSOCIATION FOOT FOUGERE CHEVIRE.....	250.00 €
- ASSOCIATION FOOT FOUGERE CHEVIRE (Prêt)	4 000.00 €
- CADETS DU BAUGEOIS.....	125.00 €
- CHALLENGE COMMUNAL.....	270.00 €
- ASCL PECHE ET TENNIS CHEVIRE.....	250.00 €
- ASSOCIATION PETANQUE FOUGERE CHEVIRE....	100.00 €

TOTAL 6 206.00 €

8°) DELIBERATION - MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN AU PROFIT DU SIEM POUR LA CONSTRUCTION DU POSTE DE TRANSFORMATION POSTE NOUVEAU ST MEDARD

Monsieur le Maire expose au Conseil que le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire a projeté de construire le poste de transformation susvisé nécessaire à la réalisation des travaux de renforcement des réseaux du PN ST MEDARD.

Il précise que ledit Syndicat sollicite la mise à disposition du terrain nécessaire à cette opération, lequel sera à prélever dans la parcelle référencée section AB n°373 située dans le bourg, d'une superficie approximative de 19m².

Pour ce faire, une convention dûment circonstanciée sera établie par le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire dont un exemplaire sera conservé par la commune de CHEVIRE LE ROUGE.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- de mettre à disposition du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, le terrain ci-dessus précisé du nouveau poste de transformation ;
- autorise ledit Syndicat à construire dès maintenant le poste en question ;

- et donne procuration à Monsieur le Maire pour signer la convention de mise à disposition à intervenir à ce sujet.

9°) DELIBERATION - ADHESION DE NOUVELLES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.5211-18-I

Vu la délibération du Comité syndical du SIEMML du 10 décembre 2008 donnant un avis favorable à l'adhésion, au SIEMML, de la nouvelle communauté de communes mentionnée ci-dessous,

Le Conseil Municipal de CHEVIRE LE ROUGE

Donne un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes du Coteaux du Layon au titre de la compétence optionnelle liée à l'éclairage public.

10°) FORMATION DE LA COMMISSION ACCESSIBILITE VOIRIE HANDICAPES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un diagnostic accessibilité voirie handicapé doit être réalisé en 2009. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de former la commission nécessaire à ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à former cette commission.

11°) DELIBERATION - MODIFICATION DES LIMITES TERRITORIALES ENTRE LES COMMUNES DE LA LANDE-CHASLES ET CUON

Par délibérations du conseil municipal de CUON du 25 juillet 2008 et du conseil municipal de LA LANDE-CHASLES du 25 septembre 2008, les communes ont sollicité une modification des limites de leur territoire ce qui a pour effet de modifier les limites cantonales.

La Préfecture de Maine-et-Loire sollicite notre avis sur ce projet qui a pour but de transférer des parcelles de terrains inhabités du territoire de la commune de CUON vers le territoire de la commune de LA LANDE-CHASLES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur ce projet.

12°) DIVERS

✧ Carte de remerciement de l'école publique : don à l'issue de l'arbre de Noël.

✧ Date prochaine réunion : mardi 3 mars 2009 à 20H30.

✧ Document à consulter :

- Schéma régional de Développement économique 2008 - 3^e bilan annuel

✧ Compte rendu des commissions :

↳ Patrick HAMARD :

♦ Une réunion a été organisée avec M. THIBAUT et l'association de pétanque FOUGERE-CHEVIRE en ce qui concerne l'entretien annuel des terrains. La commune de FOUGERE dépense 4 000 € pour l'entretien du terrain de football et la commune de CHEVIRE LE ROUGE dédommage à hauteur de 3 000 € en fauchant leurs entrées de bourg. En ce qui concerne le terrain de pétanque, la commune de CHEVIRE LE ROUGE devra facturer à l'association Pétanque FOUGERE-CHEVIRE l'entretien réalisé par la CCCB et notre employé sur leur terrain.

Pour information, l'association de pétanque FOUGERE-CHEVIRE organise un concours le samedi 25 avril 2009 sur le terrain communal qui accueillera environ 400 personnes. L'association nous demande de l'aider dans sa recherche de terrain pour l'organisation de parking.

♦ Comice agricole : Lors de son assemblée générale, le comité du comice a choisi le thème des films comiques. Une réunion devra être organisée afin de préparer ce comice qui aura lieu à PONTIGNE.

En ce qui concerne le comice 2008, un buffet sera organisé afin de remercier tous les participants.

↳ Patrick CAYON : SIAEP : projet en cours : se retirer de VEOLIA.

↳ Anthony AUDOUIN : Le bulletin municipal a été distribué. Quelques erreurs ont été constatées, un comité de relecture sera constitué. Un erratum sera diffusé dans le petit bulletin d'avril-mai.

↳ Jérôme BELLIER :

♦ Le tour du Baugeois passera le vendredi 1^{er} mai 2009 vers 15H00 sur notre commune.

♦ CCCB - commission environnement : L'achat de composteurs (400) de 600 à 700L est prévu. La Communauté de Communes du Canton de Baugé en financera une partie et sera aidée du SIVERT, de l'ADEME et du Conseil général. Le coût par personne devrait s'élever à 19€/composteur.

↳ Jean-Claude LEAU :

♦ ADVL doit passer au mois de février.

♦ Sentier botanique : Début des plantations

↳ André GUEVARA :

♦ Mme FRAQUET de la Sous-préfecture de SAUMUR accompagnée du Sous-directeur de LOGI OUEST doivent venir visiter la maison de M. et Mme BILBAUT chemin du Lavoir le lundi 16 février 2009 suite à l'état d'insalubrité de leur habitation.

Sans autres questions la séance est levée le mardi 3 février 2009 à 23 H 45.